

Les propositions de l'URPS Infirmiers d'Occitanie

Pilier 1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent

L'évolution des métiers et des compétences en santé et les approches pluri-professionnelles et intersectorielles, entre l'hôpital, la ville et le médico-social

- S'appuyer sur les compétences de l'infirmier en matière de santé publique et de soins de santé primaires.
- Enrichir la formation continue en particulier à la gestion des crises sanitaires
- Faire reconnaître la spécificité et l'utilité sociale de l'exercice libéral infirmier
- Renforcer notre décret d'actes, création d'actes nouveaux, garantie pour les usagers du soin de la pertinence, de la sécurité et de la qualité des soins prodigués
- Conférer une plus grande autonomie à l'infirmier pour répondre aux besoins fondamentaux des usagers
- Promouvoir la coordination sociale et soignante (pour la mise en place d'actions appropriées et complémentaires à celles du patient pour l'aider à maintenir et recouvrer la santé et pour l'aider à retrouver si possible son autonomie (ou une zone d'autonomie en fonction du handicap).
- Reconnaître la notion d'infirmier « référent » pour les patients âgés, atteints de pathologies chroniques
- Renforcer le rôle pivot de l'IDEL dans le maintien à domicile des patients fragiles ou âgés, l'infirmier ou l'infirmière accomplit les actes ou dispense les soins suivants visant à identifier les risques et à assurer le confort et la sécurité de la personne et de son environnement et comprenant son information et celle de son entourage.
- Reconnaître aux infirmiers les missions suivantes : consultation, évaluation de la dépendance, élaboration d'un plan d'aide et de soins personnalisé,
- Permettre aux personnes en perte d'autonomie de choisir son infirmier de famille.
- Reconnaître l'infirmier comme un acteur à part entière de la qualité des soins et de son amélioration en favorisant l'information et la formation professionnelle

Les propositions de l'URPS Infirmiers d'Occitanie

Pilier 2: Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins

Les investissements numériques et projets d'investissements à l'échelle d'un territoire

- Renforcer la tarification à l'acte
- Accentuer les choix opérationnels et quelle place pour le rapport coût efficacité dans la régulation du système de santé ?
Entre IDELS, CPTS , HAD et SSIAD / Une source évidente de sécurité et de rentabilité pour le système de santé
- Renforcer la tarification à l'acte « anticipative » : prévention crises.
- Forfaitiser la seule action d'échange entre les professionnels de santé
- Doter l'exercice libéral infirmier d'une convention innovante, valorisant les compétences infirmières en période de crise pour répondre aux grands enjeux de santé publique (une convention qui reconnaisse et valorise la place de l'infirmière libérale dans le parcours de soins, qui rende acceptable les contraintes de gestion spécifique à l'Assurance maladie, qui soit facteur d'évolution positive des pratiques professionnelles, qui réponde aux besoins de formation continue et qui permette une revalorisation et la création d'actes à la hauteur du service médical rendu).
- Promouvoir l'accès aux outils numériques labellisés répondants à la doctrine et stratégie nationale numérique.
Création d'une lettre clef crise sanitaire, évènements exceptionnels.

Les propositions de l'URPS Infirmiers d'Occitanie

Pilier 3 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers

Renouer avec la proximité dans les organisations et redonner corps à la notion d'équipe et de service et Faciliter les initiatives et les actions des acteurs

- Encourager les travaux de recherche en sciences infirmières (Les protocoles Hospitaliers n'étant pas transposables aux infirmiers libéraux), non seulement en milieu hospitalier, mais également en secteur ambulatoire, ce qui suppose de dégager une enveloppe budgétaire dédiée permettant de compenser la perte de revenus des infirmières libérales qui consacrent du temps à la conduite de travaux de recherche ou à leur participation à ces travaux.
- Tirer des enseignements de cette crise dans lesquels les infirmières libérales sont mobilisées pour effectuer un premier tri des urgences.
- Faire entrer les infirmiers dans la PDSA
- Au niveau national, intégrer un module d'initiation à l'épidémiologie, dans la formation initiale des infirmières.
- Les infirmières expertes qui exercent au domicile constituent une ressource essentielle à plusieurs niveaux :
 - dans la veille sanitaire (ensemble des actions visant à reconnaître la survenue d'un événement inhabituel ou anormal pouvant présenter un risque pour la santé humaine dans une perspective d'anticipation, d'alerte et d'action précoce),
 - dans la collecte des données : ces infirmières sont des sources potentielles de signalement d'événements pouvant présenter une menace pour la santé publique, de recueil et d'analyse simple de données épidémiologiques,
 - dans la mise en oeuvre des mesures de santé appropriées destinées à maîtriser l'alerte et/ou réduire son impact (Gestion d'une alerte de santé publique) par la mobilisation très réactive de 130 000 professionnels.
- Intégrer les infirmières à ces plans permettrait de mobiliser très rapidement des dizaines de milliers d'acteurs de terrain en vue d'une réponse rapide, réactive en proximité directe avec les populations les plus vulnérables déjà identifiées par les cabinets infirmiers. C'est bien dans la proximité que peuvent être mises en place certaines mesures essentielles comme le suivi des personnes âgées à leur domicile en période de vague «épidémique».

Les propositions de l'URPS Infirmiers d'Occitanie

Pilier 4 : Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes

Donner plus de souplesse aux acteurs pour organiser de façon agile et réactive la réponse aux besoins de santé d'un territoire ; Déployer à grande échelle les outils de la télésanté (télé médecine et téléssoin) pour en faire un véritable élément dans la lutte contre les inégalités territoriales

La coopération existe de fait aujourd'hui entre les médecins généralistes, les infirmières, les pharmaciens et plus généralement tous les intervenants au domicile de façon non formelle : Nécessité de les formaliser avec des outils numériques ultra simples et sécurisés.

-Soutenir et aider les infirmières à prendre les devants pour développer des modèles de soins novateurs centrés sur les patients.
-Faciliter la circulation de l'information pour améliorer les rapports coût/efficacité en santé, mais non au détriment de la tarification à l'acte, la rémunération forfaitaire annule les effets bénéfiques de l'action vive.

Le rôle de l'infirmière en santé environnementale et crise sanitaire consistera à :

- évaluer les risques liés aux dangers environnementaux dans les familles et les en alerter ;
- préconiser des politiques qui protègent la santé en évitant les expositions à ces dangers environnementaux et pandémiques ;
- effectuer des recherches en sciences infirmières liées aux enjeux de santé environnementale et épidémies
- plus spécifiquement à prendre en compte la vulnérabilité des personnes atteintes de pathologies chroniques à certains déterminants environnementaux

-Favoriser le jugement clinique dans la formation continue (développement professionnel continu)

-Créer un dossier infirmier informatisé inclus au DMP (La mise en œuvre d'un tel dispositif permettra de rendre accessible à tous les professionnels de santé toute la dimension clinique des soins infirmiers qui valorise le recueil d'observations cliniques assuré au quotidien par les infirmières libérales

-Associer les infirmières à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans locaux en santé environnement

-Intégrer la prévention des risques environnementaux dans la formation initiale et le développement professionnel continu. Les infirmières libérales, qui sont au contact proche des patients et qui connaissent leur milieu de vie, doivent pouvoir sensibiliser l'ensemble des patients sur tous les risques sociétaux.

Elles doivent aussi pouvoir intervenir pour mieux évaluer et suivre l'exposition de la population aux polluants atmosphériques.

-Intégrer des infirmières Libérales dans les équipes de direction des Ehpad et autres établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées.